



Groupama

GROUPAMA D'OC
SERVICE VIE
TSA 32010
31131 BALMA CEDEX

UG : 12 CR : 15

JJ ELEC 46
MAS DEL SOL
46100 CAMES

**Objet : Groupama Nouvelle Vie
Echéancier de prélèvements**

Adhérent : M. JOUANTOU Jeremy
Référence adhésion : **4N010944772X**
(A rappeler dans toute correspondance)

Nanterre, le 11 mars 2025

Madame, Monsieur,

Vous avez autorisé Groupama Gan Vie à prélever sur votre compte bancaire les cotisations de l'adhésion numéro 4N010944772X au contrat Groupama Nouvelle Vie.

Les cotisations seront prélevées automatiquement tous les mois sur votre compte bancaire.

Vous trouverez, au verso, l'échéancier qui détaille les dates et les montants de vos prélèvements. Nous vous adresserons un nouvel échéancier de prélèvements au début de chaque année.

Votre Conseiller Groupama se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, aussi, n'hésitez pas à le contacter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Assurances Individuelles

Guillaume PIERRON



ECHEANCIER DE PRELEVEMENTS GROUPAMA NOUVELLE VIE

Assuré : M. JOUANTOU Jeremy
Référence adhésion : **4N010944772X**
Date d'effet : février 2025
Périodicité des cotisations : Mensuelle

Vos cotisations sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Dates d'échéance	Montants prélevés le 05 du mois
01/04/2025	150,00 €
01/05/2025	150,00 €
01/06/2025	150,00 €
01/07/2025	150,00 €
01/08/2025	150,00 €
01/09/2025	150,00 €
01/10/2025	150,00 €
01/11/2025	150,00 €
01/12/2025	150,00 €

Les cotisations seront prélevées sur votre compte bancaire ouvert auprès de CRCAM NORD MIDI PYRENEES.

Titulaire	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
JJ ELEC 46	11206	00083	00648458134	16
	Code BIC	IBAN		
	AGRIFRPP812	FR76 1120 6000 8300 6484 5813 416		

Recommandations importantes

Nous vous invitons à contacter votre Conseiller Groupama pour toute demande de prestation, de renseignement ou pour tout changement :

- de domicile,
- de banque ou d'établissement,
- de succursale ou d'agence bancaire,
- de numéro de compte.